

**Procès-verbal des délibérations du COMITE du
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE de la BOUCLE de la MOSELLE**

Le Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Boucle de la Moselle s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Emmanuel PAYEUR, à la mairie de Pierre-la-Treiche, le mercredi vingt-huit septembre deux mille seize à vingt heures et trente minutes.

La convocation a été adressée le 22 septembre 2016 avec l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement de la convention pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) entre le SIS de la Boucle de la Moselle et l'association Familles Rurales pour l'année scolaire 2016/2017
- Subvention accordée à l'association Familles Rurales pour l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour l'année scolaire 2016/2017
- Renouvellement de la convention pour les NAP entre le SIS de la Boucle de la Moselle et l'Association ALTCK pour l'année scolaire 2016/2017
- Renouvellement de la convention pour l'organisation d'activités sportives dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires entre le SIS de la Boucle de la Moselle et Mme Brigitte GIROUX pour l'année scolaire 2016/2017,
- Prise en charge du coût de la formation des agents d'accompagnement des bus pour l'obtention du BAFA.

Étaient présents Messieurs et Mesdames: MM Joëlle DREUX, Elisabeth GILLET, Kristell JUVEN, Edith LAMBERTY, Serge LEDROIT, Nadine MOREL, Emmanuel PAYEUR, Dominique PERRIN.

Absent excusé : M. Xavier COLIN.

Mme Joëlle DREUX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

- Renouvellement de la convention pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) entre le SIS de la Boucle de la Moselle et l'association Familles Rurales pour l'année scolaire 2016/2017

Le Président présente aux membres du Conseil d'administration du SIS la convention 2016/2017 établie entre l'association Familles Rurales et le S.I.S. de la Boucle de la Moselle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration du SIS :

- autorisent le Président à signer la nouvelle convention établie entre l'association Familles Rurales et le SIS de la Boucle de la Moselle pour l'année scolaire 2016/2017,
- autorisent le Président à signer tous documents concernant ce dossier.

- Subvention accordée à l'association Familles Rurales pour l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2016/2017

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration du SIS la nouvelle convention 2016/2017 établie entre l'association Familles Rurales et le S.I.S. de la Boucle de la Moselle qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Comme indiqué dans la convention cette subvention est versée en trois tranches. Après en avoir délibéré et au vu d'une participation excédentaire versée par le SIS sur l'exercice précédent, les membres du Conseil d'administration du SIS :

- acceptent pour 2016/2017 de verser une participation d'un montant total de 4 500.00 €,
- acceptent de verser l'intégralité de la subvention en trois tranches dont la première d'un montant de 2 250 euros (50 %) dès la signature de la convention, la deuxième de 1 350 euros (30%) dans la première quinzaine du mois de mars 2017 et la dernière correspondant au solde exact calculé dans la première quinzaine de septembre 2017.

- Renouvellement de la convention pour les NAP entre le SIS de la Boucle de la Moselle et l'Association ALTCK pour l'année scolaire 2016/2017

Le Président expose aux membres du Conseil d'administration du SIS la convention relative à l'organisation d'activités sportives pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) émise par l'association ALTCK pour l'année scolaire 2016/2017 ainsi que le devis n° 2016021 du 22/09/2016. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration du SIS :

- autorisent le Président à signer la convention établie entre l'association ALTCK et le SIS de la Boucle de la Moselle pour les activités sportives
- acceptent le devis n° 2016021 du 22/09/2016 émis par l'association ALTCK d'un montant de 3 115.00 €,
- autorisent le Président à régler les factures afférentes à ce dossier.

- Renouvellement de la convention pour l'organisation d'activités sportives dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires entre le SIS de la Boucle de la Moselle et Mme Brigitte GIROUX pour l'année scolaire 2016/2017

Le Président expose aux membres du Conseil d'administration du SIS la convention relative à l'organisation d'activités sportives dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) émise par Madame Brigitte GIROUX –auto entrepreneur- pour l'année scolaire 2016/2017. Après délibération, les membres du Conseil d'administration du SIS :

- autorisent le Président à renouveler la convention établie entre Madame Brigitte GIROUX –auto entrepreneur- et le SIS de la Boucle de la Moselle pour l'organisation d'activités sportives et à régler les factures afférentes à ce dossier.

– Prise en charge du coût de la formation des agents d'accompagnement des bus pour l'obtention du BAFA

Dans le cadre des contrats d'accompagnement de l'emploi (CAE) signé entre le SIS et les agents recrutés, le Président informe les membres du Conseil d'administration du SIS que l'employeur doit proposer des actions d'accompagnement et des formations. Dans ce cadre, Madame Marine BARBÉ a souhaité effectuer une formation pour obtenir le BAFA auprès de l'association Familles Rurales de Meurthe-et-Moselle. Une convention doit être signée avec le SIS de la Boucle de la Moselle et Familles Rurales 54 afin que le coût de cette formation soit prise en charge par le syndicat. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration du SIS décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention entre l'Association Familles Rurales 54 et le SIS de la Boucle de la Moselle,
- d'autoriser Mme Marine BARBÉ à s'inscrire à la formation relative à l'obtention du BAFA,
- d'autoriser le Président à régler les factures concernant ce dossier,

Le Président certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 30/09/2016 et transmis au contrôle de légalité le 03/10/2016.

Le Président,
E. PAYEUR